

trop perçu de la ACGME & CGIS il y a 4 ans

Par tessier yves, le 28/06/2012 à 12:45

Bonjour

Suite à un accident du travail du 28/11/2005 ,j'ai été en arrêt de travail à partir du 01 avril 2006

En 2008 le 04 fevrier le médecin du travail a déclaré: Etat de santé à l'origine d'une inaptitude totale et définitive à tous postes dans l'ensemble de l'entreprise pour cause de danger grave et imminent pour la santé du salarié et la sécurité des tiers sans nécessité d'une seconde visite à 15 jours d'intervalle (Art .R.241/511 du code du travail. Reclassement professionnel actuellement impossible.

j'ai eu 60 ans 22/03/2008.j'ai été licencié par mon employeur,et la sécurité sociale m'a mis en retraite à partir du 1er 04/2008 .j'ai donc perçu à la même date toutes mes retraites complementaires .

le 19/06/2012 l'ACGME & CGIS me réclament

1/ cgis 2287.38

2/ acgme 709.18 soit un total de :2996.56.

pourquoi aprés plus de 4 ans ces organismes reviennent sur leurs décisions de la date de ma mise en retraite vis à vis de la sécurité sociale .

N'y a t'il pas préscription pour le remboursement ,puisque c'est une erreur de leur part ? Dans l'attente d'une réponse .

Cordialement YVES TESSIER

Par P.M., le 28/06/2012 à 21:37

Bonjour,

Il faudrait justement demander que l'on vous indique clairement, textes à l'appui les raison du revirement puisque l'organisme qui vous réclame un indu donc une dette doit le justifier...